

Étude sur le financement

de l'agriculture

et du monde rural

Rapport complémentaire -
Analyse des filières agricoles:
coton, riz, mangue, pomme de terre, échalote

Mali



Étude sur le financement

de l'agriculture

et du monde rural

Rapport complémentaire -
Analyse des filières agricoles:
coton, riz, mangue, pomme de terre, échalote

Mali

Par
Nouhoun Diarra,
Consultant national, Expert en analyse de chain valeur

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

Crédit Agricole

Rome, 2010

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

Table des matières

Sigles et abréviations	iv
Résumé	v
Introduction	vi
1. Analyse des filières agricoles: coton, riz, mangue, pomme de terre, échalote	1
1.1 Filière coton	1
1.2 Filière riz	7
1.3 Filière mangue	12
1.4 Filière pomme de terre	15
1.5 Filière échalote	18
2. Politiques publiques pour les cinq filières	21
2.1 Loi d'Orientation agricole (LOA)	21
2.2 Loi coopérative	22
2.3 Politiques pour les différentes filières	22
2.4 Code des investissements du Mali	25
2.5 Fiscalité de la filière fruits et légumes	26
2.6. Réglementation phytosanitaire et contrôle de qualité et du conditionnement	28
3. Acteurs par filière	33
4. Recommandations	37

Liste des tableaux

1. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière coton	6
2. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière riz	11
3. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière mangue	14
4. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière pomme de terre	17
5. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière échalote	19

Sigles et abréviations

ADIT	Acompte sur divers impôts et taxes
AFD	Agence française de développement
APCAM	Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali
AV	Associations villageoises
CAE	Centre agro-entreprise
CMDT	Compagnie malienne de textile
COMATEX	Compagnie malienne de développement des textiles
COPACO	Compagnie parisienne de coton
DD	Droit de douane
DFI	Droit fiscal d'importation
FNDA	Fonds national de développement agricole
Huicoma	Huileries cotonnières du Mali
IBA	Impôt sur les bénéfices agricoles
IBIC	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux
IER	Institut d'économie rurale
IPC	Interprofession coton
ITEMA	Industrie textile du Mali
OCC	Office de classement du coton
OP	Organisations paysannes
PCDA	Programme de compétitivité et de diversification agricole
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
PPIP	Projet pilote d'appui à l'irrigation privée
PSAOP	Programme d'appui aux services agricoles et aux Organisations paysannes
Serima	Société d'exploitation des rizeries du Mali
SPV	Service de la protection des végétaux
TEC	Tarif extérieur commun
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Résumé

Le Mali a fait un premier pas vers le développement de l'agriculture de rente en restructurant le secteur du coton et en réduisant sa dépendance à l'égard de cette filière. La réforme du secteur cotonnier garde toute l'attention des bailleurs, mais d'autres cultures comme le riz, les mangues, la pomme de terre et l'échalote se structurent de mieux en mieux et commencent à prospérer en recevant de plus en plus d'assistances techniques et financières. Les politiques gouvernementales, l'aide internationale et la participation du secteur privé se sont renforcées. Cependant, des faiblesses et des contraintes de production, transformation et commercialisation persistent. Pour remédier à ces fléaux, le gouvernement doit renouveler son effort de diversification agricole de sorte que les programmes d'aide soient plus durables et que les capacités institutionnelles des acteurs privés émergents soient renforcées.

Introduction

La FAO et le Crédit agricole S.A. ont coopéré pour la réalisation d'une étude sur le financement de l'agriculture et du développement rural au Mali. Cette étude a pour but de faire ressortir les éventuelles difficultés d'adéquation entre l'offre et la demande de crédits/services financiers en faveur de l'agriculture et du développement rural et faire des recommandations sur les actions à mettre en œuvre pour remédier aux insuffisances qui auront été analysées. Une partie de cette étude a porté sur une analyse des cinq filières agricoles: Coton, Riz, Mangue, Pomme de terre et Echalote.

Pour la réalisation de son mandat, le consultant a travaillé sous la supervision générale du bureau de la Représentation de la FAO au Mali et en étroite collaboration avec le Service de la gestion, commercialisation et des finances agricoles, AGSF, du siège de la FAO et le consultant international contracté par le Crédit agricole Consultants pour cette étude. Ainsi, le consultant avait pour tâches de:

1. Décrire les caractéristiques principales et l'importance relative des cinq filières (Coton, Riz, Pomme de terre, Mangue, Echalote) dans l'économie malienne: contribution au PNB, nombre d'emplois, contribution à l'autosuffisance alimentaire, à la balance commerciale, etc.
2. Identifier les politiques de soutien des Pouvoirs publics (aide aux investissements, incitations fiscales, options de location à long terme des équipements agricoles, conditions d'importation/exportation) et le rôle des banques de développement et agences multilatérales dans le développement de ces cinq filières.
3. Préparer des études monographiques des cinq filières (Coton, Riz, Mangue, Pomme de terre, Echalote):
 - identification et localisation des principaux acteurs;
 - analyse des principales productions dans le domaine des cultures maraîchères et des cycles de production;
 - organisation de chaque filière: statuts, groupements, détention du capital, chaîne de valeur (mode de production, de transformation et de distribution), main d'œuvre;
 - conditions d'accès aux marchés;
 - décentralisation/groupement de producteurs: impact sur les coûts.
4. Analyser les forces et les faiblesses de chaque filière étudiée.
 - mise à jour, si possible, d'indicateurs d'évaluation (niveau d'organisation et de coordination des Organisations paysannes (OP), flux de produits, niveau de commercialisation et d'intégration, etc.);
 - analyse des principales contraintes de la chaîne et des mesures mises en œuvre afin de les surmonter;
 - analyse des principaux organismes de soutien aux OP et de la nature de leurs interventions.
5. Préparer un document détaillant les résultats de l'analyse des cinq filières. Le document sera rédigé de manière à permettre une présentation à la communauté des bailleurs de fonds puis aux organisations et agences des Nations Unies apportant un appui au Mali.

1. Analyse des filières agricoles: coton, riz, mangue, pomme de terre, échalote

La présente analyse est structurée autour de la structure-conduite-performance des filières. Elle met en lumière l'importance de l'amont des cinq filières, l'identification des acteurs, les bassins de production, les forces, les faiblesses et les contraintes. Les filières se définissent avant tout sur les conditions propres de leur bassin de production.

Ces filières (production, transformation, commercialisation) évoluent dans un contexte agricole généralement affecté par le déficit de communication entre les acteurs et la rareté des données statistiques sur les filières Pomme de terre, Mangue, Échalote.

1.1 FILIÈRE COTON

Au Mali, la filière cotonnière est d'une importance stratégique en raison de sa forte contribution au PIB national, de la part importante de la population directement concernée, de son impact social en termes de revenus agricoles et de lutte contre la pauvreté. Cette filière connaît depuis 2001 un processus accéléré de libéralisation/privatisation fondé sur les trois axes suivants:

1. le recentrage des activités de la société cotonnière (CMDT) autour du système coton;
2. une plus grande participation des producteurs de coton à la gestion de la filière;
3. une libéralisation totale des secteurs coton et oléagineux avec la privatisation des entreprises.

Ce processus est en cours selon un schéma progressif adopté par les Pouvoirs publics maliens avec l'accord des partenaires techniques et financiers, qui doit permettre la mise en place des institutions nécessaires à sa réussite.

Au-delà de son caractère technique, notamment la mise en place d'organismes formels tels que les Unions de coopératives, une interprofession ou la bourse du coton, la libéralisation de la filière illustrée, notamment par la privatisation programmée de la société cotonnière (CMDT), revêt des enjeux théoriques et idéologiques non négligeables. En effet, le succès de la filière, fondée sur une intégration verticale, s'épuise depuis les années 90 sous les effets conjugués de la baisse tendancielle du cours du coton, du consensus de Washington appelant de ses vœux la libéralisation des filières agricoles du Mali et les problèmes de mauvaise gouvernance au sein des filières.

Le secteur contribue à la croissance économique, au budget national de même qu'à la préservation de l'environnement. En bref, le secteur coton malien représente:

- *85 à 123 milliards de FCFA* par an de revenus bruts pour le monde rural et 160 à 200 milliards de FCFA par an de recettes d'exportation (soit 30 à 45 pour cent du total suivant les années);

- 5 à 10 milliards de FCFA par an de taxes pour l'État (uniquement la CMDT);
- 8 pour cent du PIB;
- 3,3 millions de personnes qui vivent directement des revenus de la culture du coton;
- 4 000 emplois permanents et temporaires directs au niveau de la société cotonnière;
- la stimulation de la production céréalière qui bénéficie des arrières, effets de la culture du coton. Ainsi la production céréalière dans la zone cotonnière est d'environ 1,3 million de tonnes soit un tiers de la production nationale;
- la filière coton contribue aussi à la politique socio-sanitaire à travers la construction d'écoles, de centres d'alphabétisation et centres de santé par les populations rurales elles-mêmes; le désenclavement des zones rurales avec la réalisation de pistes, l'approvisionnement des populations en eau potable à travers la réalisation de points d'eau, l'accès des populations aux biens de consommation et d'équipements courants, l'allègement du travail des femmes rurales et leur émancipation.

Ainsi, le secteur coton joue un rôle capital dans la politique de lutte contre la pauvreté. Cependant, il est confronté à d'énormes défis et contraintes de production, transformation et commercialisation.

Marché du coton

L'offre. L'offre nationale s'élevait à 480 470 tonnes durant la campagne 2006-2007 et 283 937 tonnes en 2007-2008, soit une baisse de 40,90 pour cent. Cette diminution de l'offre s'explique par la chute des prix sur le marché international, le doute que nourrissent les producteurs, les partenaires techniques et financiers par rapport à l'avenir de la Compagnie malienne de développement de textile (CMDT). Au même moment, la surface cultivable s'est réduite de 41 pour cent.

La demande. Toute la production nationale de la filière est destinée et achetée sur le marché international. Cependant, la filière connaît une fluctuation des prix en fonction du rapport entre l'offre et la demande.

Structure de la filière

Les producteurs sont structurés en association villageoise ou en coopérative. La production est généralement familiale. La production est directement vendue à la CMDT qui s'occupe de l'égrenage et de la commercialisation. Depuis 1998-1999, le secteur coton est plongé dans une crise structurelle malheureusement exacerbée par une dépréciation du marché mondial largement éprouvée par des subventions massives qu'accordent certains pays développés à leurs producteurs. La structure de la filière Coton et la CMDT ont connu trois grandes crises qui sont:

La crise de 1981-1982: dont l'origine est la mauvaise conduite des opérations de collecte, de pesée et de classement du coton par les équipes d'achat constituées par les agents de la CMDT et des travailleurs saisonniers. Les Associations villageoises (AV) ont dénoncé les mauvaises pratiques de ces agents et ont refusé de vendre leur coton. Après enquêtes, le département de tutelle a demandé à la CMDT d'intensifier l'alphabétisation et de confier les activités de collecte et de classement du coton aux associations.

La crise de 1990-1991: elle est consécutive à la récupération intégrale par la CMDT au niveau des AV de tous les crédits de campagne alors que des stocks d'intrants existaient et la difficulté de répartir les fonds reçus dans plusieurs AV. Les AV ont porté plainte auprès du Président de la Chambre d'agriculture de Koutiala. Après concertation, la CMDT remboursera aux AV les frais des intrants non consommés.

La troisième crise de 1998-1999 à 2000: en 1999-2000, le prix du kilo de coton de 1er choix a été fixé à 150 FCFA dont 5 F au titre de la ristourne contre 185 F, dont 40 F de ristourne en 1998-1999 au moment de la commercialisation alors que les producteurs ont été sensibilisés en début de campagne sur le fait qu'il n'y aurait pas de baisse de prix du coton. Les AV n'ont pas pu répartir les sommes perçues entre leurs membres suite au remboursement intégral des crédits. Face à cette situation, la direction du Syndicat des paysans a décidé de boycotter la culture de coton en 2000-2001. Ainsi, près de 60 pour cent des exploitants agricoles ont préféré faire des céréales. La production de coton a alors chuté de 442 415 à 218 000 tonnes, ce qui a eu des conséquences économiques sévères au niveau de l'État et des zones de production.

Structure de soutien technique et économique

L'Agence française de développement (AFD) et la Banque nationale de développement agricole BNDA sont des partenaires stratégiques de la filière Coton au Mali. A cela s'ajoute la CMDT et ses structures d'appui technique, le Programme d'appui aux services agricoles et aux Organisations paysannes (PASAOP) qui consiste à rendre toutes les OP productrices de coton formelles. L'AFD, l'ACDI, les Pays-Bas et dans une certaine mesure la Suisse, encouragent le renforcement des capacités institutionnelles des agences nationales, des organisations de producteurs, des coopératives et des administrations agricoles décentralisées.

Les syndicats de producteurs de coton, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali et les transporteurs de coton fibre sont des partenaires techniques nationaux. Les ports d'embarquement: Abidjan, Acra, Cotonou, Lomé, Dakar et Conakry sont des partenaires techniques qui facilitent l'écoulement sur le marché international.

Structure du bassin de production

Le bassin de production est réparti au sud du fleuve Niger (le Cercle de Dioila dans la région de Koulikoro, les Cercles de Barouéli, de Bla et de San dans la région de Ségou et l'intégralité de la région de Sikasso) et à l'ouest dans le Cercle de Kita, sur une superficie de plus de 134 518 km² regroupant 6 345 villages et hameaux et abritant une population d'environ 3,3 millions d'habitants, soit 28 pour cent de la population nationale. La zone regroupe les zones climatiques soudano-sahéliennes, soudanaises et guinéennes. La saison des cultures correspond à la période pluvieuse de mi-mai à début octobre. Dans ces bassins, la production est assurée par de petites exploitations familiales au nombre de 171 307 unités, cultivant en moyenne 10 ha dont 3 ha sont réservés au coton (un tiers), le reste étant occupé par les céréales (maïs, mil, sorgho et riz pluvial) et les légumineuses (arachides, niébé). Avec une production de céréales sèches estimée à 1,4 million de tonnes, les zones cotonnières constituent le grenier du Mali et contribuent à la sécurité alimentaire du pays.

Structure de mise en marché et commercialisation

La mise en marché et la commercialisation sont entièrement assurées par la Compagnie malienne de textile. D'autres structures existent comme:

HUICOMA

Les Huileries cotonnières du Mali (Huicoma) est une société anonyme d'économie mixte active dans la trituration des graines de coton et autres produits oléagineux, ainsi que dans la fabrication d'huile

et de produits connexes à partir de ces matières premières. L'Huicoma a également en charge la commercialisation de ses produits tant au Mali qu'à l'étranger.

COMATEX

La Compagnie malienne de développement des textiles (COMATEX) a pour objet la production, la commercialisation, l'exportation et l'importation des produits textiles tels que les fils, les tissus d'ameublement, les tissus à usage industriel ainsi que l'importation et l'exportation de fils et toiles écrus.

ITEMA

L'industrie textile du Mali (ITEMA) produit et commercialise des fils de coton, des tissus écrus et des tissus imprimés.

L'activité transport est assurée par le parc de la CMDT et les opérateurs privés. Le transport de la fibre des usines de la zone Sud est effectué par les transporteurs privés en direction du port d'Abidjan.

Conduite de la filière

Intégration du progrès technologique et gestion des marchés à la production

L'agriculture malienne, notamment la culture du coton, est pratiquée sur des sols pauvres ayant évolué sur des substrats anciens. Ces sols sont généralement lessivés et le plus souvent exposés à l'érosion hydrique et éolienne. Avec l'introduction et la vulgarisation des progrès technologiques et la gestion de la production, la filière s'affiche comme phare de l'économie malienne. Compte tenu de cette position stratégique, la filière bénéficie de l'attention des plus hautes autorités administratives et des producteurs. C'est la filière la plus mécanisée du Mali. La gestion du marché est sous l'emprise du mouvement international. Ainsi, la production se trouve aujourd'hui affectée par le cours mondial du coton qui offre aux producteurs des prix non incitatifs.

Utilisation des facteurs de production

Actuellement, 3,3 millions de personnes vivent directement des revenus de la culture du coton alors que le secteur offre 4 000 emplois permanents et temporaires directs au niveau de la société cotonnière. Sur l'ensemble des exploitations agricoles, 85 pour cent possèdent du matériel de culture attelée. Les excédents monétaires nés de l'activité cotonnière ont permis la constitution d'un troupeau de bovins d'environ 2,2 millions de têtes appartenant aux producteurs. Ces milliers de personnes connaissent bien les itinéraires techniques de la filière Coton. Malgré la crise actuelle, la filière est la seule à bénéficier de la confiance des institutions financières et des partenaires techniques.

Le fonctionnement des structures de mise en marché et de commercialisation

Le principal partenaire commercial pour la vente du coton fibre sur le marché international est la Compagnie parisienne de coton (COPACO) qui est une filiale de la CFDT, actuelle DAGRI, ayant conclu avec la CMDT une convention d'assistance pour la commercialisation du coton fibre. En vertu de cette convention, la COPACO doit notamment négocier les contrats de vente du coton fibre dans les meilleures conditions et contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale de la Compagnie malienne de textile (CMDT). Cependant, outre la COPACO, quelques négociants nationaux et internationaux privés interviennent dans la commercialisation. Cette structure de mise en marché pourrait être affectée par la privatisation en cours.

Le schéma de privatisation retenu

La privatisation de la CMDT en cours se fera sur la base d'un découpage de la zone cotonnière en quatre filiales de la CMDT, lesquelles seront ensuite privatisées par vente d'actions. A côté de ces filiales, seront créées trois structures de régulation: la bourse du coton, l'Office de classement du coton (OCC) et l'Interprofession coton (IPC). Par ailleurs, le prix d'achat du coton graine au producteur sera le même sur toute la zone cotonnière et chaque filiale aura l'exclusivité et l'obligation d'achat sur toute la zone qui lui aura été dévolue.

Pour la délimitation des quatre filiales, les facteurs ci-après devraient être pris en compte:

- la répartition de la production des secteurs CMDT actuels par usine;
- les coûts de collecte et de transport du coton graine;
- le rendement à l'égrenage;
- les coûts fixes et variables d'égrenage et de mise en balle;
- les coûts d'évacuation jusqu'à la mise à FOB suivant les différents axes;
- la répartition qualitative de la production de fibre.

La privatisation devrait également avoir comme principe d'équilibrer les perspectives de rentabilité dans le souci de donner des chances équivalentes aux différentes filiales en termes d'attrait pour les investisseurs privés. De même, un arbitrage devrait être effectué entre, d'une part, la nécessité de ne pas multiplier le nombre de filiales, dommageable pour la réalisation d'économies d'échelle et, d'autre part, l'impératif de ne pas constituer des filiales trop importantes avec le risque qu'elles ne trouvent pas d'investisseurs potentiels au regard des moyens limités de ces derniers, ainsi que l'atteste l'expérience de schémas de privatisation identiques dans les pays voisins (au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire). Par ailleurs, il convient de ne pas sous-estimer les coûts de transaction et de coordination entre les quatre sociétés cotonnières futures. De ce fait, la future interprofession coton aura d'importantes responsabilités en tant qu'autorité de régulation de la filière. Les coûts de contrôle du respect effectif des règles de gestion de la filière, par exemple l'obligation de ne pas se fournir en coton graine dans un périmètre différent de celui d'intervention d'une filiale donnée, devraient être également incorporés et financés.

Il se pose enfin la question de la prise en charge des services publics autrefois assurés par la CMDT. L'État malien devrait réintégrer dans ses charges l'entretien des pistes rurales, la construction d'écoles et de dispensaires en zone cotonnière, ou imaginer des modalités de contractualisation idoines avec les futures sociétés cotonnières (au moins en ce qui concerne les pistes d'évacuation du coton) pour assumer au mieux ces fonctions d'essence régaliennne, dans un contexte de décentralisation.

Performance

Performance du marché

La réponse malienne à la baisse des cours mondiaux de coton et à l'important déficit de trésorerie de la CMDT (quasiment détentrice du monopole d'achat du coton graine) a été l'adoption en décembre 2004, d'un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine au producteur. Ce mécanisme se traduit concrètement par la baisse du prix d'achat de 210 FCFA le kg de coton «premier choix» en 2004, à une fourchette comprise entre 160 et 175 FCFA le kg à compter de la campagne 2005 et la fin du système de prix minimum garanti. Cette réponse a occasionné la baisse de la production, en réduisant la performance de la filière cotonnière.

Performances structurelles

La performance de la structure actuelle du marché se caractérise par un acheteur en pleine restructuration et en mauvaise posture financière. Cet état inquiète et fait douter les partenaires techniques et financiers dans un environnement international fortement concurrentiel.

Tableau 1. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière Coton

Filières	Forces	Faiblesses	Contraintes
Coton	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de structures d'encadrement et de recherche faisant bénéficier les producteurs de conseils techniques agricoles • le bon niveau de technicité des paysans leur permettant d'être réceptifs à l'innovation et de pouvoir valoriser rapidement les nouvelles propositions de développement techniques • le taux d'équipement relativement élevé comparativement au reste du pays et qui permet une capacité d'adaptation aux aléas climatiques et la réalisation des plans de campagne dans un laps de temps assez rapide • l'existence de mécanismes d'approvisionnement en intrants agricoles et de gestion de crédits rodés • l'existence de mécanismes de fixation et d'annonce d'un prix garanti avant les semis et qui permettent aux producteurs de mieux gérer le risque contre lequel le paysan éprouve une certaine aversion • la récolte manuelle en vigueur au Mali permet d'avoir un coton de bonne qualité et très compétitif sur le marché • les coûts de production compétitifs aussi bien en milieu paysan qu'au niveau de la société d'égrenage 	<ul style="list-style-type: none"> • La trop grande dépendance du paysan à l'égard du seul revenu tiré de la culture du coton • les conditions difficiles d'accès au crédit agricole et son impact sur l'équipement des producteurs • l'insuffisance de compétences nationales en matière d'industrie textiles • le coût élevé de l'énergie (que ce soit l'auto production ou les fournitures de la société d'électricité) • l'inexistence d'industries de production d'engrais ou de pesticides agricoles compétitives • les difficultés d'accès aux informations, la faiblesse de capacité de traitement de l'information et l'insuffisance des cadres de partage de l'information (informations portant aussi bien sur le marché mondial, les innovations techniques et technologiques) • l'endettement de CMDT et les difficultés de la privatisation • la baisse des prix mondiale • les conditions/qualités des équipements/biens CMDT – manque d'investissement • le changement des producteurs vers d'autres cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix à la production est fixé en fonction du cours mondial du marché • les intrants agricoles sont importés • l'accès aux intrants est conditionné • la forte dépendance de la production aux aléas climatiques • la faiblesse de la transformation locale et la trop grande dépendance vis-à-vis du marché extérieur qu'elle induit • l'enclavement du pays qui se traduit par un renchérissement des coûts des inputs et des outputs et des délais d'approvisionnement trop longs

1.2 FILIÈRE RIZ

La filière Riz contribue à elle seule à environ 5 pour cent du PIB du pays. Sa part dans la valeur ajoutée augmente avec l'intensification des flux commerciaux vers les zones urbaines. Par rapport aux filières Viande et Coton, dont l'évolution est liée aux exportations, la filière Riz a le mérite de disposer d'un marché national en pleine expansion. Cependant, malgré l'augmentation croissante de la production, le Mali est obligé d'avoir recours à des importations pour couvrir ses besoins en riz. Ainsi, 45 pour cent du riz commercialisé sur le marché national proviennent des importations. En 2007, celles-ci se chiffraient à 148 243 tonnes et provenaient essentiellement d'Asie (Inde, Thaïlande, Vietnam, Pakistan et Chine).

L'augmentation de la consommation de riz s'est faite de manière exponentielle. Selon les dernières enquêtes budget/consommation réalisées en 2006, la consommation par tête d'habitant au Mali était de 57 kg/an. Le riz est ainsi devenu la première céréale consommée en zone urbaine. A Bamako, plus de la moitié de la consommation est assurée par les importations. Il a été noté que de manière générale, les populations rurales se nourrissent de plus en plus de riz importé (30 pour cent des consommations en 2007 contre moins de 10 pour cent dans les années 90).

Marché

L'offre. La région de Ségou a produit 515 560 tonnes en 2007/2008 contre 520 818 tonnes en 2006-2007. Ainsi, Ségou a fourni 48 pour cent (2007/2008) et 49,4 pour cent (2006/2007) de l'offre nationale (source: statistique du Ministère de l'agriculture). Entre les deux campagnes, l'offre nationale a augmenté de 2,7 pour cent ce qui est nettement inférieur au taux de croissance de la demande qui est de 7,5 pour cent l'an.

La demande. Nous avons pris comme référence les projections de la demande de riz faite par l'AFD qui utilise le modèle SIMURIZ à différents horizons (2010, 2015, 2020 et 2025), en distinguant l'autoconsommation, la demande rurale, la demande urbaine des villes de l'intérieur et Bamako. Ces projections (réalisées sur ces bases très prudentes) montrent que la demande de riz aura doublé en 2025, passant d'environ 600 000 tonnes en 2003 à 1,24 millions de tonnes. En 2015, la demande sera d'au minimum 900 000 tonnes. Il faudra donc produire davantage pour satisfaire cette demande. Cette demande provient d'abord de la consommation des villes, dont Bamako, qui représentera à cet horizon un tiers de la consommation nationale. Le problème majeur n'est donc pas un problème de débouché ou de marchés à l'exportation, mais bien d'offre nationale qui risque, si rien n'est énergiquement fait, d'être impuissante à satisfaire la demande nationale et laisser libre cours à des importations massives. Une autre façon de projeter la demande est d'utiliser le taux d'augmentation de la consommation observée ces 10 dernières années (soit 7,5 pour cent par an). La demande serait alors de 1,4 millions de tonnes en 2015, donc bien plus que les simulations précédentes, ce qui conforte la validité des hypothèses¹.

De plus, en termes de sécurité alimentaire, le Mali travaille pour la constitution de stocks nationaux de sécurité alimentaire. Ces stocks devront passer de 50 000 tonnes en 2007 à 100 000 tonnes en 2012 suivant une progression annuelle de 10 000 tonnes. A ce rythme, les 160 000 tonnes seront atteintes en 2018.

1 Source: AFD document de travail sur la filière Riz: compétitivité et prospective du marché.

Pour atteindre ces objectifs, tous les systèmes de production du riz seront concernés. Des actions d'intensification seront conduites. Elles concerneront essentiellement l'extension raisonnée des superficies cultivées et l'utilisation de technologies adaptées (variétés améliorées, techniques culturales, contrôle des nuisibles, fertilisation, etc.). De nouveaux aménagements hydro-agricoles seront réalisés afin de favoriser la double culture du riz et le maraîchage en contre-saison.

Structure de la filière riz

La filière est soutenue par plusieurs Offices (Office de périmètre irrigué de Baguinéda, Office Riz Ségou, Office Riz Mopti, Office de développement rural de Sélégué, etc.). Dans ces bassins, les acteurs sont organisés en association ou coopérative. La production en paddy est décortiquée en riz blanc dont une partie est destinée à la consommation et l'autre à la commercialisation. Cette commercialisation est structurée à deux niveaux: les commerçants locaux qui servent d'intermédiaire entre les producteurs et les grossistes des centres villes. Certains commerçants de ces centres villes passent directement par des coopératives ou le producteur pour son approvisionnement.

Structure de soutien technique et économique

Le développement des technologies de riz, générées par le programme riz irrigué, a été influencé par le changement du système de culture de riz intervenu dans la zone de production de l'Office du Niger dans les années 1980. Le système de culture pratiqué alors était du type extensif avec l'utilisation de grandes superficies rizicoles et le mode de semis à la volée. Les variétés adaptées à ce système sont de cycle long (150-160 jours du semis à la maturité), photosensibles avec des pailles hautes et un rendement moyen en milieu paysan variant de 1 à 2,5 tonnes/ha. Ainsi, on distingue les technologies actuelles et celles qui ont un certain potentiel.

Technologie actuelle: de 1980 à 1985, les principales variétés cultivées en zone Office du Niger étaient: Gambiaka Kokoum, D52-37 et BH2. Avec l'explosion de la pyriculariose en 1986, la variété D52-37 qui était largement diffusée, a été complètement détruite dans certaines zones de production, notamment dans le Kouroumari et à Niono (SRCVO, 1986). Elle a été remplacée par la H15-23DA, une autre variété à paille haute et également à cycle long, mais plus tolérante à la pyriculariose.

Technologie potentielle: dans le souci d'élargir la base génétique afin de mettre à la disposition des productrices et producteurs une large gamme de technologies, deux nouvelles variétés performantes et tolérantes à la virose et à la cécidomyie africaine de riz sont en voie de vulgarisation. Il s'agit de Jama jigui (Leizong 152) et Sahelika (ECIA 36-2-2-1-4) exclusivement destinées à la culture de saison humide. Quant à la culture de contre-saison sèche et chaude, en plus de China 988, les variétés Habeganj, TN1 et IR1561-228A ont été également cultivées.

Structure et bassin de production

L'Office du Niger est l'un des plus anciens projets d'aménagement hydroagricole d'Afrique subsaharienne. La mise en service, en 1947, du barrage de Markala a permis, par relèvement du niveau des eaux du fleuve Niger de 5,5 m, d'irriguer par gravitation les terres dominées. Il était initialement prévu d'irriguer un million d'hectares. Les terres irrigables disponibles sont aujourd'hui estimées à 250 000 hectares (Schéma directeur de la zone Office du Niger, 2003) alors que seulement 100 000 hectares sont cultivés sous forme de petites exploitations qui tendent à se morceler du fait de la

pression démographique. Néanmoins, les rendements y sont élevés, de l'ordre de 5 tonnes à l'hectare en moyenne dans les zones irriguées.

Le cadre de l'étude du schéma directeur de développement de la zone de l'Office du Niger et l'option retenue qui a fait l'objet de discussion avec les différents partenaires, porte sur une prévision de 120 000 ha en 20 ans. Elle portera les superficies actuelles à plus de 200 000 ha à l'Office du Niger en vue de satisfaire à terme la demande sous-régionale. La réalisation de certains de ces aménagements est envisagée dans le cadre du NEPAD.

La culture de décrue est pratiquée dans les lacs et mares (région de Kayes, Tombouctou et Gao) et le rendement à l'hectare est d'environ 1,5 tonne, si toutes les conditions hydriques sont réunies durant la campagne.

L'irrigation traditionnelle sous forme d'aménagement des bas-fonds est basée sur la culture du riz. Ces bas-fonds sont localisés dans le sud du pays où la pluviométrie est suffisamment élevée, à savoir la zone de la CMDT, la zone de la Haute Vallée du Niger (Koulikoro, Kati) et le sud de la région de Kayes (Kita, Kéniéba et Bafoulabé). Le rendement est de 0,670 tonne/ha. La variété cultivée est le riz flottant, jusqu'à 1,50 m de lame d'eau et accessoirement le riz dressé, jusqu'à 0,50 m de lame d'eau. Elle est très prisée par les autochtones.

En plus de ces formes principales, de nouveaux types émergent, parmi lesquels, les petits et micropérimètres privés périurbains et l'irrigation oasienne. Les besoins d'aménagement de petits périmètres irrigués à partir d'eau de surface non pérenne, sont appréciables et constituent de nouveaux bassins de production.

Structure de la mise en marché et commercialisation

Face au manque de compétitivité des rizeries industrielles, de nombreux producteurs ont investi individuellement dans des décortiqueuses privées (nombre estimé à plus de 700) afin de bénéficier des revenus supplémentaires issus de la transformation, avec pour conséquence une fermeture des rizeries industrielles. Cependant, deux rizeries ont été remises en service en 1997 après leur rachat par des privés, qui n'ont pas résisté à la concurrence des petites décortiqueuses privées. Pour la zone, les ventes de riz décortiqué représentaient plus de 65 pour cent. Les ventes de riz décortiqué atteignaient 84 pour cent des quantités commercialisées. La commercialisation doit être organisée de façon à: (i) favoriser les échanges entre les zones excédentaires et déficitaires; (ii) inciter les producteurs au regroupement pour défendre leurs intérêts et chercher des prix incitatifs; (iii) baisser substantiellement les coûts de transaction (transport, stockage, manutention); (iv) mettre en place des lignes de crédit pour la commercialisation du riz afin d'améliorer la capacité de rétention de l'offre locale des producteurs qui pourront éviter de liquider leurs productions à de faibles prix.

Conduite de la filière

Intégration du progrès technologique et gestion des marchés à la production

Un plan opérationnel d'approvisionnement en intrants agricoles et en équipements agricoles a été élaboré. Il sera mis en application et devra permettre d'éviter les dysfonctionnements qui ont été souvent relevés dans les procédures de commandes tant auprès des fournisseurs que des institutions bancaires et de microcrédit.

Utilisation des facteurs de production

Après le coton, c'est la filière qui bénéficie de la plus grosse part du financement agricole. A travers la BNDA et les systèmes financiers décentralisés, les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, commerçants) accèdent aux moyens de production dans des conditions souvent difficiles (taux d'intérêt, durée, types de garantie) pour les bénéficiaires.

En matière d'intrants, l'État a dépensé près de 10 milliards de FCFA en subventions d'engrais pour la campagne 2008/2009. Ainsi, le sac de 50 kg d'urée ou de DAP est revenu au producteur à 12 500 FCFA contre normalement 22 000 FCFA, le prix pratiqué sur le marché.

Fonctionnement des structures de mise en marché et de commercialisation

Les flux et les systèmes de commercialisation diffèrent selon la filière Riz considérée. Ainsi, hors de la zone de l'Office du Niger, la production de riz est d'abord destinée à l'autoconsommation. Les volumes commercialisés dépendent donc des surplus, très variables d'une année sur l'autre, et des besoins en liquidités des producteurs qui doivent rembourser leurs frais de campagne et leurs éventuels crédits. Comme la production est en général insuffisante pour couvrir toute la demande locale, les surplus de riz sont d'abord commercialisés dans les zones de production ou à proximité. Il s'agit donc pour l'essentiel de flux courts très atomisés, ce qui n'exclut pas quelques échanges vers les pays voisins lorsque les zones de production sont proches des frontières.

Les acteurs de la zone Office du Niger bénéficient d'une production sécurisée et qui s'est fortement accrue depuis 10 ans du fait de la hausse des rendements. Une fois déduite l'autoconsommation, les surplus tournent actuellement autour de 170 000 tonnes de riz par an, dont une partie est commercialisée dans la région. L'essentiel est vendu sur les centres urbains et d'abord sur l'agglomération de Bamako, qui reste le plus gros marché du pays. L'existence de surplus et d'un marché urbain (tous deux en pleine croissance) a grandement facilité la mise en place, dès la libéralisation, d'un système privé de commercialisation, qui s'est vite montré très efficace.

La commercialisation est pour une bonne part encore très informelle avec de nombreuses opérations qui se font en cash. Le système est fondé sur la rapidité et la multiplication des échanges. Le recours au crédit bancaire est donc limité, sauf au bout de la chaîne pour les gros commerçants et pour les usiniers; le dispositif repose sur un commerce de gros très concentré, à Niono comme à Bamako, alimenté par un grand nombre d'intermédiaires qui jouent souvent de multiples rôles au sein de la filière: paysans/vendeurs, transformateurs/commerçants et commerçants qui n'ont souvent que des stocks virtuels. Globalement, les marges sont assez réduites: de 10 à 15 pour cent entre le prix de gros et de détail à Bamako. Sur la durée, les coûts de commercialisation ont peu évolué, malgré la hausse générale des coûts de transport, de la sacherie et des frais de stockage et manutention.

Performance

Performance du marché

Les quantités globales de riz commercialisé ont augmenté en 2008 par rapport aux campagnes précédentes suite aux hausses de production. L'évolution la plus marquante concerne la zone non réaménagée dont la contribution, en raison de l'intensification, atteint plus de 25 pour cent des quantités commercialisées. Les évolutions du système de crédit, en particulier la possibilité de rembourser en espèces plutôt qu'en nature, conjuguée à la libéralisation et concurrence accrue entre

Tableau 2. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière Riz

Filières	Forces	Faiblesses	Contraintes
Riz	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'un important potentiel de ressources en eau et en sols non encore exploités • la priorité que le gouvernement accorde à la sécurisation de la production agricole par l'irrigation • l'existence d'une pratique traditionnelle de cultures irriguées (maîtrise des techniques de production, notamment la riziculture par les exploitants des zones irriguées) • l'engouement des producteurs (communautés rurales et secteur privé) • l'intérêt des bailleurs de fonds pour le développement du sous-secteur • la mise en route de la dynamique de décentralisation administrative autorisant des initiatives autonomes et une responsabilité plus grande au niveau local • un marché local et régional très porteur pour plusieurs spéculations culturelles, compte tenu de la libéralisation des prix et des coûts de production observés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la filière ne sont pas bien organisés • la qualité de la production ne répond pas aux normes internationales de commercialisation • la production bénéficie peu des financements par rapport aux autres maillons de la chaîne • l'absence des infrastructures de transformation fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes et limitations liées à l'exploitation des ressources en eau sont de trois ordres: • irrégularité du régime pluviométrique et hydrologique (baisse du débit des fleuves et rivières, assèchement rapide des lacs et mares, baisse de la recharge annuelle des nappes) • le coût de l'exhaure ou des ouvrages de retenue d'eau de surface en moyenne très élevé et exploitation coûteuse des eaux • le manque de planification et gestion intégrée des ressources en eau lié à l'absence de vision globale des dites ressources et de leurs usages • les difficultés de mobilisation des ressources financières • le coût élevé des aménagements • la mauvaise conception des ouvrages • le faible niveau d'équipement des paysans • l'absence d'harmonisation des interventions • l'insuffisante protection foncière • les impacts négatifs sur l'écosystème

commerçants, ont contribué à augmenter les ventes aux commerçants qui ont ainsi conquis des parts de marché, avec une amélioration sensible du fonctionnement des marchés. La tendance globale est à l'augmentation du pourcentage moyen des ventes de chaque ménage aux commerçants (de 55 à 65 pour cent) et une baisse des quantités vendues aux AV (de 45 à 35 pour cent). Néanmoins, ces changements ne sont pas uniformes: on note une forte augmentation des ventes aux commerçants dans les zones réaménagées et, inversement, une baisse dans la zone non réaménagée. Ces différences de comportement pourraient s'expliquer par des disparités d'accès au crédit.

Dans la zone réaménagée, la réouverture des rizeries en 1996/1997, après achat par le secteur privé, n'a pas eu d'impact réel sur le niveau de collecte en raison de prix peu incitatifs pour les producteurs. L'activité des rizeries a été très ponctuelle en raison des difficultés financières.

Performances structurelles de la filière

La structuration actuelle mérite d'être améliorée par l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs. Il faut aussi faciliter l'accès des acteurs aux facteurs de production (ressources financières, matérielles et humaines) à des conditions favorables et permettre l'adéquation des produits financiers aux impératifs de la filière.

1.3 FILIÈRE MANGUE

Le Mali est l'un des plus gros producteurs de mangue de la sous-région. La mangue malienne a une bonne réputation nationale et internationale. La production est estimée entre 300 000 et 400 000 tonnes par an selon diverses sources. Les 75 pour cent de cette production sont autoconsommés alors qu'une infime partie est transformée de manière artisanale. La transformation industrielle est inexistante. Le Mali exporte des mangues depuis des années. Actuellement, elles se font vers les pays de l'Union européenne (France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique) et vers les pays limitrophes comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Mauritanie. Le Mali exporte aussi vers les pays arabes.

Marché

L'offre. Depuis trois ans nous observons que l'offre nationale en mangue tourne autour de 400 000 tonnes par an alors qu'elle était à moins de 30 000 tonnes il y a 15 ans.

La demande. Faute de données statistiques, la demande n'est pas quantifiée. Cependant, le marché européen est demandeur sous réserve du respect des normes commerciales internationales comme euro gap et global gap. Des unités de conditionnement ont été mises en place à Sikasso, Bougouni, Yanfoila et on note la prolifération de petites unités de transformation (séchage et jus).

Structure de la filière

Structure de soutien technique et économique

Le Programme de compétitivité et de diversification agricole (PCDA) et l'Initiative intégrée de croissance économique au Mali ont mis en place un programme de suivi commercial des mangues maliennes sur les principaux marchés européens. L'objectif visé est de permettre aux professionnels de se conformer aux exigences des marchés destinataires de leurs produits. Ces actions sont soutenues par l'Institut d'économie rurale (IER) qui est un centre de recherche agronomique. Le développement de projets de lutte contre la mouche du fruit au niveau national et régional a permis d'améliorer la qualité des mangues maliennes qui ont été ainsi valorisées dans le secteur de la grande distribution.

Structure et bassin de production de la filière

Le manguier occupe la première place dans l'arboriculture malienne. Fruit le plus consommé au Mali, la mangue constitue une source de vitamines pour les populations (surtout en zones rurales) et ses grandes zones de production se situent dans les régions de Sikasso, Ségou, Koulikoro, le district de Bamako et une partie de la région de Kayes (Kita). Dans ces bassins, les producteurs, les pisteurs et exportateurs sont organisés en association, coopérative, ou société anonyme, etc. Plusieurs variétés locales de mangue sont produites dans les bassins de production: KINTE, KEITT, Amélie, etc.

Structure de la mise en marché et de la commercialisation

Elle est marquée par un manque à gagner dû aux pertes estimées à presque 40 pour cent de la production. La part commercialisée se répartit entre l'exportation, la commercialisation locale et la transformation. La mangue malienne est exportée au niveau de la sous-région (Sénégal, Mauritanie, Ghana), l'Union européenne et d'autres destinations internationales. L'insuffisance des stations de conditionnement cause un grand préjudice à l'exportation des mangues maliennes et de surcroît, diminue les statistiques nationales au profit des pays de la sous-région.

Pour la campagne 2008, un périmètre logistique a été aménagé en zone aéroportuaire (PLAZA) et une nouvelle usine des producteurs a été inaugurée à Bougouni (170 km au sud de Bamako).

Les mangues maliennes sont exportées en RCI, Mauritanie, Algérie, France, Hollande, Espagne, Burkina Faso et Sénégal. En ce qui concerne la mangue séchée, son marché potentiel est la Suisse bien que la production soit assez limitée.

Conduite de la filière

Intégration du progrès technologique et gestion des marchés à la production

La mangue est un produit périssable. Si elle n'est pas bien conservée à partir d'une technologie adaptée, après la cueillette, elle se détériore très rapidement. Il existe actuellement six unités de conditionnement dont quatre dans la région de Sikasso et deux à Bamako, et des unités (fours ATESTA) de séchage de mangues. Les études ont aussi révélé que l'une des contraintes majeures de la filière Mangue au Mali se rapporte à son infestation par les insectes nuisibles. Ainsi, le Mali a initié un projet pour y remédier.

Le développement de projets de lutte contre la mouche du fruit au niveau national et régional a permis d'améliorer la qualité des mangues maliennes. De l'avis de nombreux professionnels, le Mali a enregistré des progrès notables en vue de répondre aux exigences du marché européen.

L'engouement suscité par les différents produits (mangues mûres, mangues séchées, jus de mangue) fait de la filière un secteur porteur. La mangue séchée prouve déjà que cette filière est porteuse et se révèle comme une alternative à l'exportation des mangues conditionnées avec le risque de rejet des mangues à l'entrée des pays étrangers.

Utilisation des facteurs de production

Par faute de moyens techniques et personnels qualifiés, la qualité des mangues maliennes au niveau de l'exploitation agricole n'est pas toujours satisfaisante. Elle est fortement réduite au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'opérateur en bout de chaîne ou du consommateur, du fait, non pas de la distance entre les lieux de production et de consommation mais surtout à cause des déficits mentionnés. A cela s'ajoutent le manque de ressources financières, l'absence d'équipements, de conditionnement et de transport appropriés, voire l'inexistence de pistes rurales.

Fonctionnement des structures de mise en marché et de commercialisation

Les variétés de mangues les plus exportées sont la Kent et l'Amélie. La commercialisation est assurée par des acteurs organisés en coopérative, association ou SA qui ont des partenaires commerciaux

à l'international. La distribution de la mangue au niveau national est exclusivement assurée par le secteur informel. Les pertes post récolte sont très importantes (estimée environ à 40 pour cent) en raison du manque d'infrastructures adéquates (moyens de transport adapté, état des routes, unités existantes sont loin des zones de production).

Tableau 3. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière Mangue

Filières	Forces	Faiblesses	Contraintes
Mangue	<ul style="list-style-type: none"> • Terres favorables à la production de la mangue • les autorités politiques commencent à s'intéresser à la filière • existence des structures d'encadrement • disponibilité de la mangue en quantité • existence des marchés • les acteurs ont reçu les formations de base pour transformer la mangue (séchage, transformation en confiture) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de soutien à l'investissement • l'insuffisance ou inefficacité des organisations des producteurs • l'insuffisance d'appui conseil (manque d'encadrement) • la non coordination des structures intervenant au niveau de la filière • l'insuffisance d'entretien des plantations • le coût élevé des intrants (produits phyto, semences et engrais) • les difficultés d'acquisition ou d'affectation des terres de production • le caractère saisonnier des produits provoquant une chute sur le marché • l'inorganisation de la campagne de commercialisation • la non maîtrise du circuit de commercialisation par certains exportateurs • l'absence d'unité de fabrique d'emballage approprié • l'insuffisance d'infrastructures de conditionnement • l'absence de contrats de ventes formalisés • le non respect des délais de paiement • le manque d'unités de transformation industrielle • l'absence de statistiques fiables au niveau de tous les maillons • les techniques de production de la mangue de qualité ne sont pas bien maîtrisées 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance de structures chargées de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations statistiques auprès des différents acteurs des filières • absence de concertation et coordination entre les différents intervenants de la filière • l'inexistence d'un mécanisme de financement durable des filières • insuffisance des infrastructures modernes de transformation, conditionnement et stockage des mangues et dérivés • insuffisance des infrastructures de stockage/conservation/transformation • enclavement (pistes, routes) et coût du fret aérien • le manque d'unités de transformation industrielle • l'insuffisance du financement • le mauvais état des pistes liant les zones de production aux zones de commercialisation; • l'absence de statistiques fiables au niveau de tous les maillons de la filière • infestation par les insectes nuisibles • pas de représentation dans les marchés étrangers

Performance

Performance du marché.

La performance actuelle du marché résistera longtemps à condition de faire bénéficier la filière d'une bonne organisation et/ou d'une restructuration soutenues par le renforcement des capacités des producteurs, transformateurs et commerçants à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire d'établir une base de communication saine répondant aux besoins multiples de la filière.

Performances structurelles.

Malgré l'absence de statistiques réelles, selon diverses sources, la production est estimée à plus de 400 000 tonnes. Selon les données de la recherche agronomique, la collection malienne comporte 87 variétés de mangues sur lesquelles les variétés suivantes sont les plus développées: Amélie, Kent, Keitt, Julie, Palmer, Dixon, Smith, Zill, Valencia, Irwin, Eldon, Davis Haden. Parmi ces variétés, l'Amélie, la Kent et la Keitt sont les plus exportées.

1.4 FILIÈRE POMME DE TERRE

Marché

Le Mali produit annuellement 50 000 tonnes de pommes de terre dont 40 000 tonnes pour le seul cercle de Sikasso soit 80 pour cent. Les pommes de terre sont essentiellement cultivées dans la vallée du Lotio et de ses affluents qui est une zone inondable en saison des pluies. Cette caractéristique permet de maintenir la fertilité des sols et de contenir les attaques parasitaires ce qui limite le recours aux engrais minéraux et aux produits phytosanitaires.

Bien que la pomme de terre soit cultivée depuis plus de 50 ans à Sikasso, les producteurs n'ont jamais bénéficié d'encadrement formel (à l'instar des producteurs de coton). Leur technicité et leur capacité d'appropriation des innovations s'en ressentent fortement et influent négativement sur la dynamique de la filière d'autant plus que le mode de structuration à la base en AV ne permet pas de favoriser les initiatives des éléments les plus entreprenants. Les techniques de production (manuelles), d'irrigation (à la calebasse) et de stockage (en vrac) restent majoritairement traditionnelles et peu adaptées aux exigences du marché national et sous-régional où la demande en produits de qualité est forte et non aptes au transport et à la conservation. A cela, il faut ajouter un taux d'impayés des emprunts auprès des banques très élevé depuis trois ans, ce qui fait perdre aux producteurs toute crédibilité vis-à-vis des partenaires techniques et financiers et risque de plonger durablement la filière dans la récession.

L'Offre. L'offre nationale est estimée enverront à 50 000 tonnes disponibles sur une courte durée de trois mois compte tenu des facteurs climatiques. Le reste de l'année est couvert par l'importation.

La demande. Il n'existe pas de statistiques fiables relatives à la demande. Cependant, le marché est sanctionné par une fluctuation des prix alimentée par des importations en provenance du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, etc.

Structure de la filière

La filière Pomme de terre à trois niveaux de structuration: les commerçants de semences, les producteurs et les commerçants. Les semenciers sont pratiquement concentrés dans la région de

Sikasso qui est la zone de production par excellence. Ils sont financés par les institutions financières de la place, principalement la BNDA, les systèmes financiers décentralisés après présentation de la liste des clients crédibles. Les producteurs accèdent aux intrants par un mécanisme de crédit intrant.

Structure de soutien technique et économique

La filière est soutenue par des projets comme l'IICM, le PCDA et des centres de recherche notamment l'Institut d'économie rurale, très avancé dans la recherche semencière.

Structure et bassin de production

La production est concentrée dans la région de Sikasso (64,57 pour cent) avec un rendement de 23,8 tonnes/ha. A cette zone potentielle, s'ajoutent Koulikoro et Ségou pour une production respective de 9,48 et 3,59 pour cent.

Structure de la mise en marché et de la commercialisation

Les circuits de commercialisation et le fonctionnement du marché de la pomme de terre ont été analysés à travers le suivi des prix et des flux d'arrivage et d'expédition sur le marché de Sikasso, ainsi qu'au moyen d'échanges avec les différents acteurs. On observe une très grande diversité dans les pratiques culturelles, les coûts de production et les revenus. L'essentiel de la production est commercialisée à la récolte. La mise sur le marché se fait selon deux circuits: courts et longs.

Conduite de la filière

Intégration du progrès technologique et gestion des marchés à la production

La filière intègre les progrès technologiques de la recherche. A un moment donné dans la région de Sikasso, le taux de perte tournait autour de 50 pour cent. Aujourd'hui, avec le développement de nouvelles méthodologies de production et stockage (case de conservation) le taux de perte est estimé à moins de 30 pour cent.

Utilisation des facteurs de production

La main d'œuvre est disponible alors que les autres facteurs de production (financiers et matériels) font cruellement défaut. La filière souffre aujourd'hui de difficultés d'accès au crédit en raison de leur antécédent avec les institutions financières et un nombre restreint de producteurs y accèdent dans des conditions supposées difficiles.

Fonctionnement des structures de mise en marché et de commercialisation

Le circuit court actif, qui dure uniquement de février à juin, et le circuit long, ayant pour centre le marché de Sikasso est actif toute l'année. Le circuit court permet l'évacuation de près de 15 pour cent de la production vers des centres de consommation en dehors de la région de Sikasso. Près de 85 pour cent de la production est drainée par le marché de Sikasso où opèrent des grossistes locaux et ceux venant d'autres régions ou de pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire. Les grossistes traitent directement avec des producteurs individuels, peu organisés. Les transactions sont réalisées au comptant. Les prix aux producteurs sont sujets à de très importantes fluctuations. L'association émergente des producteurs de pomme de terre ne dispose pas de moyens de régulation de l'offre et des prix. En l'absence d'installations de stockage, le marché de Sikasso n'est qu'un lieu de transit. La pomme de terre collectée est très rapidement dirigée vers les grands centres de consommation à l'intérieur du pays mais aussi vers les pays voisins.

Tableau 4. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière Pomme de terre

Filières	Forces	Faiblesses	Contraintes
Pomme de terre	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité variétale (plus de 12 variétés de pomme de terre disponible) • rendement élevé (25 tonnes/ha) par rapport aux autres sèches ou irrigués, disponibilité des terres à l'Office du Niger • disponibilité de l'eau d'irrigation, existences de coopératives • forte capacité de transformation de la pomme de terre • meilleure organisation des commerçants • la pomme de terre rentre de plus en plus dans les habitudes alimentaires des populations • réelles possibilités d'extension de la culture • infrastructures d'approvisionnement en semences locales et à moindre coût se mettent en place • l'organisation de la filière est en bonne voie 	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de pomme de terre en vrac: mélange possible avec d'autres variétés de pomme de terre • faible promotion des pommes de terre due au non renouvellement des semences des variétés par les producteurs au niveau de la recherche • non disponibilité des intrants à temps • fertilisation minérale du maïs liée à la culture du coton • instabilité des prix des intrants pour les parcelles donc un retard dans les installations • insuffisance des infrastructures de conditionnement et de stockage • difficultés d'accès aux crédits • faibles surfaces financières • manque de confiance entre les acteurs de la filière • faibles valorisations du produit • instabilité du prix de la pomme de terre selon les périodes (200 à 600 FCFA/kg) • faible fonctionnement des associations et coopératives • faible rapport de partenariat entre les producteurs, les transformateurs, et les commerçants • le caractère saisonnier des produits provoquant une chute sur le marché • inorganisation de la campagne de commercialisation • insuffisance du financement • absence de statistiques fiables au niveau de tous les maillons de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de soutien à l'investissement (problème de disponibilité de l'eau) • l'insuffisance d'appui conseil (manque d'encadrement) • la non coordination des structures intervenant au niveau du monde rural (structures, techniques, ONG, etc.) • le coût élevé des intrants (produits phyto, semences et engrais) • les difficultés d'accès au crédit • les difficultés d'acquisition ou d'affectation des terres de production • les difficultés d'approvisionnement en intrants • les difficultés d'acquisition des outils de production • l'insuffisance du contrôle phytosanitaire et de qualité des produits

Performance

Performance du marché.

Le marché connaît une instabilité permanente des prix. Il peut varier de 75 à 150 FCFA/kg bord champs dans les zones de production et de 400 à 600 FCFA dans les zones de consommation (Bamako, les capitales régionales).

Performances structurelles.

Le niveau de structuration du marché est très faible et cette faiblesse ne donne pas de marge de manœuvre aux acteurs de la filière.

1.5 FILIÈRE ÉCHALOTE

Marché

L'offre. L'offre locale a été évaluée à 214 262 tonnes pendant la campagne 2007/2008 alors qu'elle était de 286 607 avant, soit une baisse de 25,24 pour cent. Cette baisse de production s'explique par les difficultés rencontrées par les producteurs dans la conservation et la transformation de la production. Ségou occupe une place de choix dans l'offre nationale, avec plus de 64,98 pour cent de la production nationale pendant la campagne 2007/2008.

La demande. Faute de données statistiques, mêmes provisoires, la demande n'est pas chiffrée mais on constate que la production locale est primée vu son goût et que les échalotes venues de l'étranger ne sont achetées que lorsque la production locale se fait rare.

Structure de la filière

Dans le bassin de l'Office du Niger et le Pays Dogon, la production de la filière est portée par les associations ou coopératives des femmes. Cette production est soit transformée ou commercialisée à frais. Le mécanisme de conservation introduit récemment ne permet pas aux producteurs de se passer des spéculateurs et de faire des marges beaucoup plus importantes.

Structure de soutien technique et économique

La filière bénéficie de l'appui technique de l'Institut d'économie rurale et des autres structures comme le PCDA et de l'IICM.

Structure et bassin de production

Les associations/coopératives comme certains individuels sont organisés dans les deux grands bassins de production de l'Office du Niger et du Pays Dogon. Cette structuration permet d'accéder à des petits facteurs de production.

Structure de la mise en marché et de la commercialisation

La mise en marché est assurée par les coopératives/associations et quelques cas individuels. Cela protège un peu les producteurs mais ne les empêche pas de subir la pression des commerçants mieux structurés et informés des prix du marché.

Conduite de la filière

Intégration des progrès technologiques et gestion des marchés à la production

L'Institut d'économie rurale et les programmes comme le PCDA, l'IICEM ont développé des technologies (irrigation goutte-à-goutte, le californien et les cases de conservation). L'échalote du Mali est de qualité satisfaisante au niveau de l'exploitation agricole mais elle manque cruellement de moyens financiers.

Utilisation des facteurs de production

Les producteurs commencent à adopter des meilleurs techniques et modes de production mais la filière est affectée par le manque de ressources financières pour développer la diversification, transformation et conservation.

Structures de mise en marché et de commercialisation

Des foires locales sont organisées chaque semaine pour vendre les produits à travers des grossistes, semi-grossistes et autres détaillants des centres de commercialisation sans aucune aide apportée pour l'écoulement de la production à des taux rentables.

Performance

Performance du marché

La performance est réalisée au détriment des producteurs. Une nouvelle organisation du marché paraît opportune grâce à l'établissement d'une politique de communication gagnante entre les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs et commerçants).

Performances structurelles

La structuration de la filière dans sa composante actuelle, n'assure pas une bonne performance en termes de production, transformation, stockage et commercialisation. Ce faible niveau de performance structurelle expose la filière à une série de vulnérabilité endogène et exogène.

Tableau 5. Tableau des forces-faiblesses et contraintes de la filière Echalote

Filières	Forces	Faiblesses	Contraintes
Echalote	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité conforme aux normes de la clientèle • forte demande (de 1990 à nos jours l'offre est toujours inférieure à la demande) • stabilisateur de prix des autres formes d'échalote (fraîche, écrasée, boule) • existence d'organe faïtier 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité financière à temps opportun • faible capacité institutionnelle et organisationnelle • émergence de circuits parallèles de commercialisation due au manque de disponibilité financière • insuffisance dans la promotion et le marketing de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> • Le déficit pluviométrique • L'accès à des surfaces cultivables

2. Politiques publiques pour les cinq filières

La liste des politiques publiques mentionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Seules sont présentées quelques grandes lignes en rapport avec les cinq filières analysées. Ainsi, nous avons:

2.1 LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (LOA)

Elle balise le terrain pour l'agriculture dans son ensemble.

Objectifs

La LOA vise la souveraineté alimentaire à travers la promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive et qui vise à devenir le moteur de la croissance.

Stratégie

Promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré aux économies nationales et sous-régionales.

Au plan macroéconomique

- Élimination des taxes à l'exportation avec restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation;
- simplification des droits et taxes à l'exportation;
- libéralisation des prix;
- réduction du poids des salaires dans le budget de l'État;
- renforcement du contrôle budgétaire et de la programmation des investissements publics.

Au plan institutionnel

- Institutionnalisation du Conseil supérieur agricole présidé par le Président de la République;
- création d'un Fonds national de développement agricole (FNDA) comportant plusieurs guichets (calamités, recherche, garanties);
- reconnaissance et sécurisation du statut des exploitations et exploitants agricoles;
- création des interprofessions agricoles;
- création des Commissions foncières locales.

Mesures face à la crise alimentaire

- Cellule de veille sous la Présidence de la Primature;
- Conseil national des prix (Société civile, Opérateurs économiques, Syndicats, Douanes,

- Sécurité civile, Ministères chargés du secteur agricole, etc.);
- exonérations de droits de douanes et des TVA temporaires;
- suivis rigoureux et systématique des importations de denrées de première nécessité doublés de celui de l'évacuation depuis les ports.

2.2 LOI COOPÉRATIVE

Le problème d'endettement des AV a mis en avant la nécessité de mettre en place des structures dotées de responsabilités morales. Les AV n'ont pas de statut officiel et ne sont pas regroupées au sein de structures faîtières. Elles fonctionnaient grâce à un système de caution solidaire. La nouvelle Loi Coopérative (Loi n° 01-076 du 18 juillet 2001) entrée en vigueur impose une restructuration des AV en OP. Cette loi qui vise à promouvoir la culture des filières et assurer le développement économique et social des membres à travers leur participation au développement communautaire du village, oblige les OP à se doter de statuts et règlements intérieurs, à adopter des textes basés sur la gestion démocratique et à se soumettre au contrôle extérieur obligatoire. Cette loi devrait ainsi responsabiliser les acteurs vis-à-vis des différents partenaires économiques de la filière.

2.3 POLITIQUES POUR LES DIFFÉRENTES FILIÈRES

Filière coton

L'état malien a initié la réforme du secteur coton, libellée dans la Lettre de politique du développement du secteur coton amendé par le Conseil du ministre en sa session du 3 octobre 2001, dont les objectifs sont les suivants:

- maîtriser et réduire les coûts de production afin de rendre le coût de revient de la fibre compatible avec les évolutions à la baisse du niveau des cours sur le marché mondial de la fibre;
- améliorer les rendements au champs à travers un renforcement des capacités de l'encadrement des producteurs et la mise en œuvre par ceux-ci des techniques de restauration de la fertilité des sols et le respect des différents itinéraires techniques;
- dynamiser les organisations paysannes par la création des associations des producteurs coton qui sont des cercles plus restreints que les associations villageoises constituées par quartier ou par affinité pour donner un nouveau souffle à la caution solidaire;
- renforcer la participation du secteur privé, des producteurs et collectivités décentralisées dans l'atteinte des objectifs de mission de service public dans le secteur;
- accroître la contribution du secteur à l'économie nationale;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de la qualité de vie des populations;
- aboutir à une détermination des prix basée sur la libre négociation entre les agents dans le secteur.

A cet effet, un programme de réformes a été élaboré avec, entre autres, les objectifs suivants:

- maîtriser et réduire les coûts de production du coton graine et de la fibre;
- améliorer le rendement au champs;
- structurer les organisations paysannes afin de les rendre crédibles;

- renforcer la participation des privés, des producteurs et des collectivités décentralisées dans le secteur;
- accroître la contribution du secteur dans l'économie nationale;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté;
- aboutir à une détermination des prix basée sur la libre négociation entre acteurs.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie a été élaborée. Elle comporte notamment le recentrage des activités de la CMDT autour du système coton, et une meilleure participation des producteurs à la gestion de la filière Coton. Pour l'exécution de cette stratégie, un plan d'action a été élaboré. Sa mise en œuvre comporte plusieurs mesures parmi lesquelles on peut citer:

- le désengagement de la CMDT des activités relatives aux pistes rurales, aux aménagements hydro-agricoles, à l'hydraulique villageoise;
- le désengagement progressif de la CMDT des fonctions d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles au profit de la faîtière des producteurs;
- la poursuite du désengagement de la CMDT du transport du coton graine;
- le renforcement des capacités des producteurs en gestion et en organisation;
- l'adoption et la mise en œuvre d'un mécanisme de détermination du prix au producteur du coton graine.

La libéralisation du secteur coton s'inscrit dans la série de réformes initiées par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre de politique de développement du secteur coton – LPDSC.

Filière riz

Politiques majeures pour la filière Riz de l'Office du Niger

Libéralisation

1980: Décision de libéralisation de la filière

1988: Libéralisation partielle des prix avec maintien d'un prix minimum garanti par les rizeries publiques

1990: Libéralisation totale des prix du paddy

1995: Restructuration de l'Office du Niger qui assure uniquement la gestion du foncier, l'entretien du réseau et la vulgarisation agricole

1995: Fermeture des rizeries industrielles publiques et libéralisation de la commercialisation et de la transformation

1997: Réouverture des rizeries vendues aux privés: Serima (Société d'exploitation des rizeries du Mali)

Réaménagements

1982: Début des réaménagements (Arpon)

1995: 24 290 ha réaménagés sur 54 124 exploités (projets Arpon, Retail, etc.)

1997: Nouveaux aménagements avec participation paysanne (Béwani: 775 ha en 1998)

1998: 28 534 ha réaménagés en juin 1998 (avec un coût par hectare d'environ 2,3 millions de FCFA à amortir pendant 30 ans)

1999: Objectif de 34 134 ha réaménagés en 2001 et 6 365 ha d'extensions au cours du contrat plan 1999-2001

Systèmes de crédit

- 1985: Suppression du crédit intrants accordé par l'Office du Niger et création du Fonds d'intrants agricoles (FIA) qui prend le relais pour l'approvisionnement en intrants
- 1988: Démarrage des opérations de crédit intrants aux AV de la BNDA (Banque nationale de développement agricole)
- 1992: Dissolution du FIA qui est remplacé par le Fonds de développement villageois (FDV) pour l'octroi des crédits de campagne et par les Associations villageoises (AV) pour l'approvisionnement en intrants et équipements
- 1994: Crise d'endettement: plus de 2 milliards d'impayés (dépassant les besoins en crédit de campagne pour une année entière pour tous les producteurs de l'Office)
- 1995: Développement des Caisses d'épargne et de crédit.

Dévaluation et politiques d'accompagnement

Une dévaluation de 50 pour cent du FCFA a eu lieu en 1994 et une réduction des taxes à l'importation sur le riz en 1994-1998 (de 46 pour cent en 1994 à 11 pour cent depuis 1995, avec un abaissement conjoncturel à 6 pour cent de juillet à septembre 1996).

Filière Fruits et Légumes (pomme de terre, mangue, échalote)

Suivant les orientations prises par le gouvernement en matière de développement et de promotion de la filière Fruits et Légumes, plusieurs projets ont été mis en place dans le cadre du développement de la filière Fruits et Légumes (mangue, échalote, pomme de terre, etc.) en plus des structures techniques existantes.

- Le Projet test d'appui aux cultures maraîchères et fruitières de la CMDT: mis en place en 1994 à Sikasso, ce projet devait permettre d'encadrer les fruits et légumes au niveau des arrondissements du cercle. Il a permis de recenser toutes les zones de production des fruits et légumes.
- Le Projet d'appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles (PAVCOPA): mis en œuvre en 1995, ce projet a pour objectif d'induire une croissance soutenue de la production du sous-secteur de la commercialisation et transformation des produits agricoles par un accroissement des exportations vers les marchés européens et régionaux. Il doit permettre la substitution des produits locaux aux importations sur le marché national. Le projet a permis de former plusieurs intervenants de la filière, de les organiser et les appuyer dans plusieurs autres domaines. D'une durée de cinq ans et sur financement Banque mondiale, le coût du projet est de 3 milliards de FCFA.
- Le Projet pilote d'appui à l'irrigation privée (PPIP): démarré en 1997, ce projet a pour objectif de promouvoir la multiplication des investissements dans le domaine de l'irrigation privée. Il s'agit d'améliorer les systèmes d'exploitation des ressources en eau, d'induire de nouvelles techniques d'irrigation, d'aider les bénéficiaires à identifier des investissements adéquats. Sur financement Banque mondiale, le coût du projet est de 2,5 milliards de FCFA.
- Le Projet national de vulgarisation agricole (PNVA): il opère sous forme de démonstration auprès des groupements de producteurs, des thèmes d'amélioration des techniques culturales.
- Le Centre agro-entreprise (CAE): sur financement USAID, le projet a démarré en 1998 pour une durée de 5 ans.
- Le Projet périurbain de Bamako: soutenu par l'aide de la France, ce projet démarré en 1994, vise l'amélioration du ravitaillement de la ville de Bamako en protéines animales et produits maraîchers. Il comporte un volet maraîchage dans lequel la vulgarisation propose le développement d'associations. Programmé pour trois ans, son coût était de 800 millions de FCFA.

- Le projet AgriBusiness de l’OHVN sur financement USAID.
- Programme de compétitivité et de diversification agricole (PCD).
- ICCEM.
- etc.

Certaines ONG interviennent également au niveau de la filière. Les différentes actions menées en destination des acteurs de la filière par ces structures, projets et ONG portent essentiellement sur les aspects suivants:

- La formation
- La recherche
- La recherche de marchés
- La recherche de financement
- L’appui à la mise en place d’associations et de groupements
- Les participations aux foires et salons
- Les voyages d’études
- La prospection de marché
- Les tests d’exportation
- La mise au point d’équipements et la vulgarisation
- L’appui à l’obtention de titre foncier
- L’appui logistique
- L’animation/sensibilisation
- L’organisation de rencontres entre acteurs
- L’approvisionnement en emballage
- L’appui à la création de stations de conditionnement de la mangue
- etc.

Les modes d’interventions au niveau de ces structures varient d’une institution à une autre.

2.4 CODE DES INVESTISSEMENTS DU MALI

Le Code des investissements, actuellement en vigueur au Mali, a été institué par la Loi 91 048/AN-RM du 26 février 1991. Il a été modifié par la Loi n° 05-050 du 19 août 2005. Le Code des investissements instaure un régime douanier et fiscal privilégié en vue de promouvoir les investissements des capitaux privés tant nationaux qu’étrangers dans les activités de production et prestation de services. Il offre les garanties nécessaires pour sécuriser les investissements réalisés. Trois régimes d’agrément sont prévus dans le Code des investissements, à savoir:

- Le **Régime A**, appelé le régime des Petites et moyennes entreprises (PME). Il concerne les investissements d’un montant inférieur ou égal à 150 millions de FCFA (228,674 euros).
- Le **Régime B**, appelé régime des grandes entreprises pour les investissements supérieurs à 150 millions de FCFA.
- Le **Régime dit des zones franches** pour les entreprises nouvelles tournées principalement vers l’exportation qui peuvent écouler au maximum 20 pour cent de leur production sur le marché national.

Les entreprises agréées au Code des investissements bénéficient des avantages douaniers et fiscaux suivants:

- a) En cas de création d'activité nouvelle: exonération, pendant la durée de la réalisation des investissements fixés à trois ans, des droits et taxes à l'importation sur les matériels et machines, l'outillage, les pièces de rechange et matériaux de construction nécessaires à la réalisation du programme agréé; cette durée est la même pour les régimes A et B; et exonération de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ainsi que la contribution des patentes; la durée de cette exonération est de huit ans pour le Régime B et cinq ans pour le Régime A.
- b) En cas de développement d'activité existante: exonération des droits et taxes à l'importation sur les matériels, machines, outillages, pièces de rechanges et matériaux de construction nécessaires à la réalisation du programme agréé, cette durée étant la même pour les Régimes A et B.

La reprise pour réhabilitation d'entreprises publiques par de nouveaux promoteurs dans le cadre du programme de privation des entreprises publiques bénéficie, suivant le montant de l'investissement, des avantages des Régimes A et B. Les entreprises agréées au régime dit des zones franches bénéficient, pendant une durée de 30 ans, de l'exonération totale de tout droit et taxe liés à l'exercice de leurs activités. Toutefois, ces entreprises sont autorisées à vendre 20 pour cent de leur production sur le marché local, en s'acquittant des droits et taxes normalement dus. Les entreprises valorisant les matières premières locales bénéficient, en plus des avantages prévus et au Régime A et B, de l'exonération pendant quatre exercices supplémentaires de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et ainsi que la contribution des patentes. La durée supplémentaire sera de six ans pour les entreprises installées en dehors de Bamako. Les entreprises développant l'innovation technique bénéficient d'une déduction de 5 pour cent du montant de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs normalement due au titre des salaires versés aux employés de nationalités maliennes.

2.5 FISCALITÉ DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Tous les opérateurs de la filière Fruits et Légumes doivent s'acquitter, le cas échéant, des impôts décrits ci-après, sauf dispositions particulières.

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (IBIC)

Avant 1999, cette cédule d'imposition visait tous les revenus provenant d'une activité lucrative, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qui n'était pas visée par une autre cédule d'imposition. Il existait deux régimes d'imposition, le régime du bénéfice réel. Avant la réforme, le taux d'imposition du bénéfice annuel était de 15 pour cent pour les particuliers, associés en nom collectif et membres des sociétés de caution mutuelle de commerçants et de 35 pour cent pour les sociétés de capitaux, avec un minimum de 0,75 pour cent du chiffre d'affaires hors taxes. Depuis le 1er avril 1999, le Code général des impôts distingue deux régimes d'imposition des bénéfices industriels et commerciaux.

Le régime de l'impôt synthétique. Il est applicable aux exploitants individuels d'entreprises réalisant un chiffre d'affaires hors taxes de plus de 30 millions de FCFA par année. Les entreprises assujetties à ce régime sont libérées des autres impôts et taxes visés dans les Titres I et II du Code général des

impôts. L'impôt synthétique prend la forme d'un tarif forfaitaire établi par type de contribuable et en fonction du chiffre d'affaires. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Le régime du bénéficiaire réel. Il institue l'impôt sur les sociétés pour les sociétés anonymes, à responsabilité limitée ou en commandite par actions. Cet impôt de 35 pour cent avec un minimum de 0,75 pour cent du chiffre d'affaires, s'applique à l'ensemble des revenus et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Impôt sur les bénéficiaires agricoles (IBA) - non appliqué

Cette section d'imposition vise les revenus agricoles provenant d'exploitation de type moderne. Le bénéficiaire agricole est soumis à un impôt forfaitaire, à moins que le contribuable ne demande à être imposé selon un régime réel, auquel cas le taux d'imposition applicable est de 10 pour cent.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe sur les prestations de services (TPS)

La TVA s'appliquait à la vente de tous les produits alors que la TPS s'appliquait aux prestations de services. L'une des particularités de ce régime est de permettre la récupération de la TVA et de la TPS ayant grevé l'opération imposable, pour les contribuables inscrits au régime de la TVA. Une telle mesure vise à rendre cette taxe neutre à la consommation finale des produits, quel que soit le nombre d'intermédiaires.

Les entreprises exportatrices peuvent obtenir le remboursement de l'excédent déductible jusqu'à concurrence de 60 pour cent de la TVA qui aurait été perçue si les biens avaient été vendus à l'intérieur du pays. Cette récupération n'est valable que si elles ne sont redevables d'aucun autre impôt et droit.

Il existait deux taux de TVA, soit le taux normal de 15 pour cent et le taux réduit de 10 pour cent. Les intrants et le matériel agricole étaient exemptés du paiement de la TVA. Du côté de la TPS, il existait deux taux d'imposition: un taux réduit de 7 pour cent appliqué aux opérations à caractère social, culturel ou éducatif et un taux normal de 15 pour cent appliqué aux autres opérations.

Les assiettes de la TVA et de la TPS ont été fusionnées pour l'application d'une nouvelle TVA généralisée au taux de 18 pour cent sur les produits et les services. La TVA s'applique à l'importation et à la vente de produits ainsi qu'aux prestations de services. Les listes des produits, activités et prestations de service soumis à une taxe spécifique et qui sont exonérés du paiement de la TVA ont été modifiées. Dans le cas des entreprises qui, par suite d'une Convention d'établissement, bénéficient d'un régime spécial de TVA et de TPS, les conditions de la convention continueront de s'appliquer jusqu'à l'expiration. Ces entreprises peuvent faire la demande d'être imposées à la TVA; si elles n'exercent pas cette option, elles ne pourront déduire la TVA ayant grevé leurs achats et leurs frais généraux.

Fiscalité de porte

La fiscalité de porte vise à percevoir un droit de douane sur la valeur des biens franchissant la frontière. Il existait trois droits d'entrée au Mali, soit le droit de douane (DD), le droit fiscal d'importation (DFI) et le prélèvement communautaire de solidarité (PCS). Dans le cadre de l'implantation du Tarif extérieur commun (TEC), les taux cumulés du droit de douane et du droit fiscal ont été fusionnés et les produits regroupés en quatre catégories: la Catégorie 0 (médicaments et articles scolaires), la

Catégorie 1 (matières premières et biens d'investissement), la Catégorie 2 (biens intermédiaires et intrants) et la Catégorie 3 (biens de consommation). Face aux multiples difficultés auxquelles la filière est confrontée, l'État a pris certaines mesures incitatives à savoir:

- libéralisation des exportations;
- suppression des droits de taxes à l'exportation;
- suppression des frais d'enregistrement sur les titres d'exportation;
- instauration d'un guichet unique regroupant en un seul lieu l'ensemble des intervenants de la procédure de délivrance des titres d'exportation.

Soutien aux frontières

Les produits destinés à l'exportation ne sont soumis à aucune taxe douanière depuis la dévaluation du FCFA en 1994. Selon la Direction nationale de la Douane, tous les intrants importés y compris les emballages, sont soumis seulement à la TVA (18 pour cent) et à l'ADIT (5 pour cent) pour toutes firmes représentant ces produits et agréées au TEC (Tarif extérieur commun). L'ADIT est l'Acompte sur divers impôts et taxes. Ce sont des acomptes de 5 pour cent retenus sur les opérations du contribuable, par le Trésor public et qui pourraient servir au paiement anticipé des impôts. Ces opérations portent entre autres, sur les mandats payés par le Trésor sur les marchés administratifs, les valeurs en douane des importations, etc.

D'autre part, les emballages destinés à la réexportation (emballages des mangues par exemple) sont exonérés de taxes à condition que l'exportateur fasse une demande d'admission temporaire.

2.6. RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE ET CONTRÔLE DE QUALITÉ ET DU CONDITIONNEMENT

Dans le processus de la restructuration intervenue au niveau du Département de l'agriculture, la fonction régaliennne pour le contrôle des produits agricoles destinés à l'exportation a été l'une des missions du service de réglementation et du contrôle (DGRC). Les services délocalisés de cette Direction au niveau régional, dont la mise en place a été effective en 1997, ont remplacé les anciennes structures du service de conditionnement et en partie le service de la protection des végétaux (SPV).

Réglementation et contrôle phytosanitaire

La réglementation/le contrôle phytosanitaire concerne le contrôle des végétaux et produits végétaux sur le plan national et international (import et export) afin de prévenir la dissémination des organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux. La réglementation/le contrôle phytosanitaire est régi par la Loi n° 95-062 portant répression des infractions à la réglementation de la protection des végétaux et le Décret n° 95-403 portant réglementation de la protection des végétaux. Les arrêtés techniques d'application (listes des nuisibles de quarantaine, liste des exigences phytosanitaires à l'importation, liste des végétaux et produits végétaux dont l'importation est interdite le cas échéant) ont été élaborés mais pas encore promulgués. Par conséquent, l'application de la législation phytosanitaire malienne n'est pas effective.

Le Mali est signataire de la réglementation phytosanitaire commune aux États membres du CILSS et dispose par ailleurs d'instruments juridiques au niveau sous-régional pour exercer des activités de contrôle phytosanitaire. Quant aux exportations maliennes, elles sont soumises au contrôle

phytosanitaire obligatoire, même si le pays destinataire n'exige pas ce contrôle. Afin de faciliter les exportations, il serait fortement souhaitable que le contrôle phytosanitaire soit effectué au niveau des stations de conditionnement.

Contrôle de qualité et du conditionnement

Aspect législatif et réglementaire en matière de contrôle de conditionnement et de qualité

Le contrôle de la qualité et du conditionnement est réglementé par le Décret n° 66/PG-RM du 2 mars 1962 portant création et fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du contrôle du Conditionnement des produits de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des industries agricoles et par 16 arrêtés ministériels datant pour la plupart des années 60 et définissant les normes de conditionnement. Les filières Coton, Riz, Mangue, Pomme de terre et Echalote sont concernées par ces arrêtés.

La réputation des produits maliens sur les marchés internationaux serait considérablement améliorée si une politique nationale visant à améliorer la qualité des produits mis sur le marché au Mali était mise en œuvre. Il n'existe pas au Mali de réglementation spécifique relative aux limites maximales de résidus de pesticides et des autres contaminants. Cependant, l'unité de toxicologie du Laboratoire central vétérinaire est un laboratoire dont la vocation est d'effectuer des analyses physico-chimiques (recherche de résidus de pesticides, contaminants chimiques tels que les mycotoxines, la dioxine, les métaux lourds, etc.).

Structures de contrôle

Le contrôle sanitaire et phytosanitaire (de la qualité des denrées alimentaires), y compris les contrôles de salubrité, sont sous la responsabilité de trois ministères: le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la santé et le Ministère de l'industrie et du commerce. Au sein du Ministère de l'agriculture, la Direction générale de la réglementation et du contrôle (DGRC) est en charge des activités de contrôle (contrôle sanitaire, vétérinaire et phytosanitaire ainsi que conditionnement). Deux laboratoires interviennent dans le contrôle de la salubrité des denrées alimentaires: le Laboratoire national de la santé (LNS) et le Laboratoire central vétérinaire (LCV).

État de la normalisation au Mali

Actuellement au Mali, la normalisation est perçue sous l'aspect de la réglementation administrative du commerce des produits, particulièrement ceux importés ou destinés à l'exportation.

Considérant l'enjeu de cette norme comme instrument de stimulation de la compétitivité, de la concurrence loyale et de la sécurité pour les consommateurs, il est clair que la normalisation devrait porter sur le produit importé ou fabriqué sur place mais aussi sur le procédé, les matières premières, les dispositions sur la sécurité à l'utilisation et sur l'environnement. Les besoins de normalisation se posent à tous les secteurs de l'économie malienne. Cependant, il existe des textes édictés sous forme de décrets et arrêtés seulement dans le secteur de l'agriculture mais qui n'ont pas en réalité un caractère de normes. Ils définissent certaines spécifications techniques pour l'inspection, l'emballage et le marquage des produits agricoles et du cru à l'exportation. Ils ne répondent plus efficacement aux besoins de normalisation identifiés dans le secteur, les plus récents datant de 1976, alors que

le contexte économique et social du pays a changé. Sept comités techniques de normalisation ont été mis en place depuis l'adoption des textes législatifs et réglementaires sur le système national de normalisation et de contrôle de qualité institué en 1992. Il s'agit du:

- Comité technique céréales et dérivés
- Comité technique fruits, légumes et oléagineux
- Comité technique génie civil et matériaux de construction
- Comité technique chimie et environnement
- Comité technique textiles, cuirs et peaux
- Comité technique électrotechnique
- Comité technique denrées alimentaires d'origine animale.

Difficultés du contrôle de qualité

Actuellement, les produits agricoles ne sont pas assez compétitifs sur les marchés extérieurs en raison principalement de leur mauvaise qualité et du mauvais conditionnement de ces derniers, et du fait que les missions de normalisation et contrôle de qualité et du conditionnement ne sont pas exécutées de façon adéquate. Les difficultés rencontrées au niveau du contrôle de qualité sont multiples et se résument principalement aux points suivants:

- désintéressement des opérateurs économiques, des producteurs et des autorités vis-à-vis du contrôle de qualité;
- insuffisance d'infrastructure de stockage et de conservation améliorée en milieu rural et urbain;
- mauvaise qualité et mauvais conditionnement des produits agricoles;
- insuffisance du budget de fonctionnement et de personnel qualifié et spécialisé pour le contrôle de qualité;
- les opérations de contrôle et de vérification sont sommaires et constituées essentiellement d'examens physiques des produits basés sur des observations sensorielles;
- par ailleurs, les textes réglementaires régissant les activités de fonctionnement sont insuffisants, désuets, inadaptés et difficilement applicables à l'heure actuelle. Il existe des projets de normes de qualité pour certains produits agricoles du sous-secteur des fruits et légumes;
- la collaboration avec le service des douanes n'est pas suffisante bien qu'indispensable et précisée dans les textes;
- l'intervention en matière de contrôle à l'exportation d'autres services amène une disparité dans l'action et ne permet pas une maîtrise totale du circuit de contrôle à l'exportation des produits agricoles;
- manque de documentation technique appropriée (surtout sur les normes internationales et la réglementation phytosanitaire) et spécialisation des agents dans le domaine des analyses fondamentales (microbiologiques, chimiques et toxicologiques). Il est impérieux de se pencher sérieusement sur la situation actuelle du contrôle de qualité qui ne répond plus aux besoins actuels de l'économie nationale en raison de la caducité des textes régissant le contrôle de qualité, de la modicité des moyens mis à sa disposition et de la nécessité de coller aux réalités actuelles de l'économie de marché qui exigent d'être plus compétitif sur les marchés d'exportation grâce à une gestion rigoureuse de la qualité des produits. Les exigences de qualité et de conformité des produits commercialisables aux normes nationales et internationales en vue d'améliorer leur compétitivité par la qualité et promouvoir les

exportations agricoles font sentir plus que jamais le besoin primordial d'acquérir les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission assignée, à savoir garantir une production agricole de qualité suffisamment compétitive sur les marchés des produits agricoles alimentaires.

Contraintes liées au système de normalisation

Le système de normalisation malien est confronté aux difficultés suivantes:

- insuffisance des ressources humaines,
- manque de documentation normative,
- manque de formation des membres des Comités techniques de normalisation;
- faible équipement en appareils et étalons de mesure, qui pose le problème de leur fiabilité;
- insuffisance de support (procédures) pour les Comités techniques;
- manque de financement du système de normalisation;
- difficulté pour l'identification des besoins en matière de normes nationales;
- faible implication des opérateurs économiques dans le système de normalisation;
- faiblesse des moyens logistiques dont dispose la Direction nationale des industries assurant le secrétariat du système.

3. Acteurs par filière

FILIÈRE COTON

La production de coton graine au Mali est assurée par des unités de production familiales, regroupées autrefois en Associations villageoises (AV) et aujourd'hui en Organisations paysannes. Ces AV mises en places par la CMDT en 1974 qui les a ensuite renforcées, se sont peu à peu organisées à travers les mouvements de solidarité nés des crises précédentes (campagnes 1981-82 et 1991-1992). C'est lors de ces mouvements que les producteurs ont fait la preuve de leur capacité de mobilisation et ont ainsi évolué vers la création de syndicats. C'est ainsi que le premier syndicat créé dans la zone Mali Sud est le Syndicat des producteurs de coton et de vivriers (SYCOV), né de la crise cotonnière liée à la chute des cours au tout début des années 90. Durant cette crise, les producteurs se sont regroupés et mobilisés pour faire entendre leurs revendications, notamment lors d'une réunion en mai 1991 qui a rassemblé (pour la première fois) les principaux leaders d'Associations villageoises. C'est à la suite de cette réunion que les structures du Syndicat des cotonniers et des vivriers (SYCOV) seront mises en place.

Actuellement, les producteurs de coton organisés en OP sont regroupés en quatre syndicats, tous membres de l'Association des organisations professionnelles paysannes. Il s'agit du :

- Syndicat des cultivateurs de coton et vivriers (SYCOV);
- Syndicat des producteurs agricoles du Moyen-Ouest (SYPAMO);
- Syndicat pour la valorisation du coton;
- Syndicat des paysans du Cercle de Kita (SPCK).

Ces syndicats sont créés pour assurer la défense des intérêts des producteurs. De façon spécifique, depuis 1994, le SYCOV est directement associé à la gestion de la filière, dans le cadre du Contrat-Plan État-CMDT-Producteurs 1994-1998. Ils participent à la fixation du niveau de production commercialisable, des prix aux producteurs et assurent le suivi des superficies réelles (fiables) à travers les équipes techniques villageoises. Aussi, sont-ils chargés de l'approvisionnement régulier et correct des unités industrielles en coton graine dès le démarrage de la commercialisation, notamment par une amélioration des taux de chargement moyen des camions et des taux de rotation. Dans le cadre de la gestion de la sous-filière intrants, les syndicats se sont regroupés aujourd'hui en Groupement de Syndicats de producteurs de coton et vivriers du Mali (GSCVM) qui a commencé à assurer l'approvisionnement des producteurs en intrants dits non stratégiques (intrants pour les cultures vivrières). Ils participent aussi à l'élaboration des cahiers des charges pour l'achat des intrants ainsi qu'à l'examen des soumissions et à l'octroi des marchés de la filière Coton.

Ce sont leurs membres qui préparent les campagnes agricoles, font les commandes d'intrants et les distribuent, assurent la commercialisation primaire du coton graine, mais aussi financent sur leurs ressources, les améliorations du cadre de vie des villageois. Une partie d'entre elles est endettée suite à des défaillances de gestion et/ou à des mauvaises campagnes cotonnières.

Les États généraux du Secteur Coton ayant regroupé en avril 2001 les partenaires et les acteurs de la filière Coton ont dégagé plusieurs constats parmi lesquels :

- «la volonté politique de l'État de libéraliser l'économie se traduisant par le désengagement de l'État des activités productives industrielles et commerciales au profit des privés et des collectivités décentralisées;
- l'incapacité technique et/ou juridique des organisations paysannes à prendre en charge des fonctions comme les approvisionnements en intrants et équipements agricoles, le crédit agricole, le conseil technique et à entrer au capital de la CMDT».

Filière riz

De la parcelle du riziculteur jusqu'au consommateur final, le riz passe par différentes étapes ou stades de transformations physiques, conditionnement et transport. A chacun de ces stades, il est nécessaire de mobiliser des équipements, des intrants, du travail, du fuel, du savoir-faire technique, des moyens financiers, etc. Différents types d'opérateurs interviennent pour prendre en charge ces différentes opérations.

On peut distinguer:

- *les acteurs directs*: ils sont propriétaires du produit à un moment donné de la chaîne, ce sont les producteurs, les commerçants, les riziers quand ils achètent la production;
- *les acteurs indirects*: ils interviennent dans le processus de production, transformation, transport, etc., en tant que prestataires de service ou de financement;
- *les acteurs d'appui*: ils fournissent les accompagnements techniques: formation, conseil, information, etc.; ils peuvent être privés (bureaux d'étude, ONG) ou dépendre de l'État (Services ministériels d'appui à l'agriculture, de l'hydraulique, etc.); la recherche (Institut d'économie rurale) est aussi un acteur d'appui;
- *l'État* décide des mesures politiques concernant tout ce qui relève du secteur rizicole et il est le gardien institutionnel du respect de ces décisions par les acteurs. Il joue le rôle d'arbitre du bon fonctionnement de la filière. Par le passé, l'État intervenait dans la production et la commercialisation. Il est également un acteur d'appui à travers les services de vulgarisation et de recherche.

Filière fruits et légumes (mangue, pomme de terre, échalote)

Les intervenants de la filière Fruits et Légumes sont nombreux du fait de son faible niveau d'organisation.

On distingue essentiellement:

- **les collecteurs**: ce sont en majorité des femmes qui repèrent les champs (surtout pour Bamako) et achètent les produits aux planteurs et les livrent aux stations de conditionnement appartenant aux exportateurs. Les écarts de tri sont généralement repris et vendus aux demi-grossistes;
- **les demi-grossistes** vendent les mangues aux détaillants étagistes. Les ventes ont souvent lieu au niveau des stations, à la gare ou sur les différents marchés;
- la vente en gros se fait dans les magasins de stockage loués à cet effet sur les places des marchés. Ce sont généralement les lieux d'approvisionnement des commerçants des pays voisins (Mauritanie, Sénégal, etc.) et d'autres commerçants locaux;
- les exportateurs sont des commerçants disposant ou non de stations de conditionnement des

mangues destinées à l'exportation. La majorité ne disposent pas de station ce qui constitue un de leur goulot d'étranglement;

- les détaillants sont présents sur les marchés et en ville pour vendre les mangues en tas ou à l'unité;
- les unités de transformation travaillent de manière artisanale pour la grande majorité et achètent les écarts de tri pour les transformer;
- les unités d'emballage ne sont pas nombreuses au Mali, elles assurent la production des emballages pour le conditionnement des produits à exporter.

4. Recommandations

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques consignées dans le Schéma directeur du secteur développement rural (SDDR), il est prévu une diversification des productions destinées à l'alimentation et un développement de la transformation agroalimentaire nationale pour compléter et améliorer la ration alimentaire. La promotion du secteur privé y occupe aussi une place importante.

Le Mali a des potentialités énormes en matière de production agricole des filières Coton, Riz, Mangue, Pomme de terre mais comporte aussi des faiblesses et contraintes de production et de transformation. Ces filières créent des emplois pour les plus démunis et les paysans pauvres et font vivre directement, partiellement, des dizaines de milliers de personnes. Les exploitations maliennes emploient par ailleurs des milliers de salariés, temporaires ou permanents. Enfin, les produits de ces filières sont consommés dans les grandes villes permettant de faire subsister un important réseau de petits transformateurs, commerçants et transporteurs.

Par ailleurs, le Mali est membre d'organisations sous-régionales (UEMOA) et internationales (OMC) qui œuvrent pour la libéralisation du commerce international. Parmi les produits d'exportation du Mali, le coton et la mangue constituent un atout majeur qu'il doit forcément développer. Par ailleurs, les produits d'importation comme le riz pèsent beaucoup dans la balance commerciale. Voici enfin quelques propositions d'amélioration pour le développement des filières analysées.

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION DES CINQ FILIÈRES

Au niveau de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture du Mali (APCAM)

L'APCAM doit, avec l'appui de son département de tutelle et en collaboration avec la direction de l'Institut d'économie rurale, s'engager le plus rapidement possible dans la recherche et le développement auprès des partenaires techniques et financiers pour le développement de la recherche. Ce qui assurera la mise en route rapide du processus de recherche sur les semences et variétés qui constituent aujourd'hui un maillon important des filières agricoles et l'actualisation des référentielles technico-économiques du coton, riz, mangue, pomme de terre et échalote.

Cette recherche doit s'articuler autour de la variété et de la lutte contre certaines maladies qui affectent les productions. L'APCAM devra avec ses partenaires stratégiques:

- Poursuivre l'organisation des producteurs en associations et coopératives, et accélérer le processus de renforcement de leur capacité au besoin.
- Développer le crédit intrant, le crédit petit équipement et/ou la location vente pour donner la chance aux producteurs de se procurer le matériel de culture, de traitement phytosanitaire, de récolte et de conditionnement.
- Créer en son sein une cellule d'appui technique (montage des dossiers, négociation avec les institutions financières) et de facilitation des OP au financement.
- Doter les organisations paysannes de statuts et règlements intérieurs et les encadrer.
- Développer les technologies de traitement, conservation et conditionnement des produits.

- Mettre en place un système de veille commerciale.
- Apporter un appui technique et matériel aux producteurs pour leur initiation aux nouvelles techniques.
- Mener une étude auprès des producteurs pour l'élaboration de statistiques fiables par filières.
- Définir un cadre de concertation avec la Recherche pour la mise en place des voies et moyens nécessaires à la prévention et à la lutte contre certaines maladies affectant la qualité des produits.
- Réaliser une étude d'identification des micro-entreprises rurales, des opérateurs économiques ruraux et les possibilités de financement.
- Mettre en place un programme de vulgarisation des résultats de recherche.
- Assurer la mise en relation entre chercheurs et opérateurs économiques privés.
- Mettre en place (avec l'appui de la Recherche agronomique) un programme de renforcement quantitatif et qualitatif des produits.
- S'assurer de l'adéquation entre le Fonds national de développement agricole et les besoins de ses membres.
- Initier un programme de lobbying auprès des institutions financières pour la résolution du problème de fonds de garantie pour les opérateurs économiques privés intéressés à investir et la gestion du risque agricole.
- Définir et opérationnaliser avec les institutions financières un cadre de concertation pour le financement des filières agricoles.
- Initier un programme de communication avec les acteurs (commerçants, institutions financières) du secteur agricole.

A l'endroit des institutions financières

- Définir de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins et itinéraires techniques des filières.
- S'informer sur les risques de production, transformation et commercialisation des filières agricoles.
- Définir une nouvelle vision et condition quant au financement des projets des opérateurs économiques privés qui leur sont soumis et dont les dossiers sont jugés techniquement bons.
- Réduire le délai d'attente de financement des opérateurs ruraux.

Les autorités maliennes doivent:

- Offrir des mesures incitatives pour l'implantation de nouvelles unités de conditionnement modernes dans tous les bassins de production selon les filières.
- Accélérer la procédure de formalisation de la création d'associations et coopératives de producteurs du secteur fruits et légumes afin de leur offrir un statut juridique avec tous les avantages qui y sont liés.
- Prendre des mesures incitatives pouvant favoriser l'éclosion de véritables professionnels des filières agricoles.
- Développer des programmes de soutien aux cinq filières.
- Mobiliser les ressources disponibles pour le secteur agro-alimentaire des partenaires techniques et financiers.

Les exportateurs doivent:

- Mettre à la disposition des producteurs, de la recherche et des structures d'encadrement les exigences et normes de commerce international.
- S'assurer de la qualité de la production.
- Se professionnaliser davantage par filière.
- Travailler en synergie avec toutes les structures impliquées dans les filières qui les concernent en vue de mieux maîtriser toutes les données nationales et internationales.

Étude sur le financement

de l'agriculture

et du monde rural

Rapport complémentaire -
Analyse des filières agricoles:
coton, riz, mangue, pomme de terre, echalote

Photo: ©FAO/Alberto Conti

Mali



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Division des infrastructures rurales et des agro-industries (AGS)
Viale delle Terme di Caracalla, 00153. Rome - Italy
www.fao.org/ag/ags e-mail: AGS-Registry@fao.org fax: +39 06 57056850



Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde
<http://www.fondation-farm.org> e-mail: contact@fondation-farm.org



Crédit Agricole
www.credit-agricole.com